



Organisations Sportives et
Techniques

GUIDE POUR LA CO-ORGANISATION D'UNE COMPETITION OFFICIELLE

Contenu

1. Préambule	3
1.1. Acteurs.....	3
2. Déroulement de la procédure	4
2.1. Candidature	4
2.2. Négociations.....	4
2.3. Décision	4
3. Cahier de charges	5
3.1. Préparatifs	5
3.1.1. Sponsoring, publicités	5
3.1.2. Matériel	5
3.1.3. Volontaires	6
3.1.4. Divers.....	7
3.2. Lieu de compétition.....	7
3.2.1. Considérations générales	7
3.2.2. Installation de la salle	7
3.2.3. Zones	7
3.2.4. Sécurité.....	9
3.2.5. Catering	9
3.2.6. Sonorisation.....	9

1. PRÉAMBULE

Le but du présent cahier de charge est de fixer les règles de co-organisation d'une compétition officielle pour l'ASBL Judo Wallonie-Bruxelles telle qu'un championnat provincial, régional, national, interclubs, etc.

Ce cahier de charges doit être compris comme une base de travail pour toute négociation avec la fédération de judo, et non pas comme un ensemble de desiderata inflexibles. En effet, chaque événement sportif possède ses spécificités propres. Les attentes de la fédération tiendront compte donc, par exemple, que certaines organisations brassent moins de public, et par conséquent, génèrent moins de rentrées financières pour le club organisateur.

La fédération est de plus totalement consciente que très peu de salles en Belgique ont les capacités pour répondre à l'entièreté de ce présent document. C'est pourquoi, **l'aspect le plus important de la candidature d'un club partenaire à la co-organisation d'un événement officiel sera la bonne explication des points que le club pourra assurer, mais aussi ceux qu'il ne sera pas en mesure de prendre en charge.**

1.1. Acteurs

Une organisation typique rassemble un ensemble d'acteurs aux motivations et attentes différentes dont il faut tenir compte pour assurer la réussite d'un événement.

On retrouve, entre autres, et de façon non exhaustive :

- Athlètes
- Coaches
- Le club partenaire
- La fédération (arbitres, officiels, ...)
- Le public
- La presse
- VIP, Sponsors

2. DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

2.1. Candidature

Un club désirant coorganiser un tournoi durant l'année *N* doit faire part de ses intentions au secrétariat de la fédération pour le 1^{er} janvier de l'année *N*. Ce dossier de candidature devra contenir, de la manière la plus complète possible, les propositions et souhaits du club partenaire basés sur le présent document, ainsi qu'un budget prévisionnel.

2.2. Négociations

S'entamera alors une phase de négociation entre la fédération et le(s) club(s) candidat(s). Ces négociations auront pour objectif d'améliorer les différents dossiers et de mieux les faire correspondre aux attentes des différents acteurs.

2.3. Décision

La décision de la fédération interviendra pour le 30 juin de l'année *N-2*.

Une convention liant la Fédération et le club partenaire sera alors signée.

3. CAHIER DE CHARGES

3.1. Préparatifs

3.1.1. Sponsoring, publicités

Il est clair qu'une organisation sportive de qualité ne peut, de nos jours, s'imaginer sans un sponsoring conséquent. Toutefois, les sponsors de l'événement ne peuvent faire de l'ombre aux sponsors des Fédérations (régionales et nationales).

C'est pourquoi il faudra veiller à la répartition de l'espace sponsoring à 50/50 entre les sponsors du club et ceux de la fédération. Cet espace de sponsoring est défini par l'ensemble des affiches, matériel promotionnel, sites internet, ... sur lesquels au moins un sponsor apparaît. Cette répartition ne se fait donc pas sur le nombre de sponsors, mais bien sur l'espace utilisé par ceux-ci.

Les sponsors locaux ne pourront jamais faire concurrence à un sponsor fédéral.

Tout matériel promotionnel ou autre devra préalablement être approuvé par la fédération.

Le club partenaire devra également veiller à tenir à jour un dossier reprenant tout ceci. Il devra en remettre un exemplaire à la fédération à la fin de l'événement. Ce dossier sera présenté comme compte-rendu aux divers sponsors.

3.1.2. Matériel

3.1.2.1. Matériel décoratif

La Fédération peut mettre à disposition des partenaires le matériel décoratif suivant :

- Boardings
- Feutrine

- Roll-up

3.1.2.2. **Matériel de compétition**

La Fédération dispose également du matériel nécessaire pour l'organisation d'une compétition. Ce matériel comprend :

- Ordinateurs
- Imprimantes
- Pèse-personne
- Ecrans de télévision
- Matériel réseau
- Care System
- Système de sonorisation

En fonction du type de compétition, la Fédération pourra demander une assistance au club partenaire pour le transport de ce matériel.

3.1.3. **Volontaires**

Afin que l'organisation d'un événement soit une réussite, un club partenaire doit pouvoir compter sur une équipe de bénévoles motivés, disponibles et fiables.

Il faudra veiller à pourvoir les postes suivants :

3.1.3.1. **Manutention des tatamis**

Cette équipe devra être constituée d'une dizaine de personnes. Cette équipe aura la charge de l'installation et du démontage des surfaces de combats.

De plus, lors de l'événement proprement dit, 3 ou 4 personnes devront être disponibles pour le resserrage et l'entretien des tatamis.

3.1.3.2. **Sécurité**

Cette équipe aura la charge de l'aspect sécurité (cf. 3.2.4).

3.1.3.3. **Volontaires détachés**

Ces volontaires seront détachés pour les besoins de la Fédération durant certaines phases de la compétition (pesée, affichage des tableaux, remise des médailles).

3.1.3.4. **Speaker**

Un facteur important pour la réussite d'un événement est la qualité des appels micros. L'idéal serait donc de profiter des services d'un speaker « professionnel ». Ce speaker devra au mieux, et en fonction de la compétition, s'exprimer de façon enthousiaste en français, néerlandais et anglais.

Remarque

L'attribution de ces rôles peut se faire de manière « volante » et une même personne peut occuper plusieurs responsabilités. Il est toutefois primordial de disposer d'un nombre de personnes suffisant pour la bonne tenue de l'événement.

3.1.4. Divers

Certains événements ont, par la force de leur prestige, des besoins supplémentaires tels que, de manière non-exhaustive, accréditations, tirage au sort, conférence de presse. Ces besoins seront établis au cas par cas.

3.2. Lieu de compétition

3.2.1. Considérations générales

Le lieu de compétition devra être sécurisé, propre et bien entretenu. Une attention particulière devra être portée au nettoyage des vestiaires et sanitaires, en ce compris l'approvisionnement régulier en savon, papier toilette et essuie-mains. De plus, le club partenaire devra veiller à la signalisation et au fléchage des différentes zones.

3.2.2. Installation de la salle

3.2.2.1. Salle

L'installation des surfaces de combats, des tables et chaises (dont table centrale), barrières Nadar, etc. sont de la responsabilité du club organisateur en fonction d'un schéma validé par la Fédération.

La Fédération se chargera d'installer le matériel de compétition (ordinateurs, imprimantes, réseau, etc.).

3.2.2.2. Tatamis

Les tatamis seront installés selon un plan de salle approuvé préalablement par la fédération. Le club partenaire se chargera de remplir le formulaire de demande de prêt de tatamis, qu'il enverra pour approbation à la fédération, comme demandé par la réglementation ADEPS.

Les surfaces de compétition devront être de forme carrée de côté mesurant 7, 8 ou 10 mètres. Un minimum de 3 mètres de sécurité devra être prévu.

3.2.2.3. Décoration

Le club partenaire veillera à décorer la salle grâce au matériel évoqué au point 3.1.2.

3.2.3. Zones

Le club partenaire devra prévoir les zones suivantes :

3.2.3.1. Zones judokas

- Zone d'échauffement : Un tapis d'échauffement devra être réservé aux judokas et à leurs coaches.
- Zone d'attente : Une zone dans laquelle les judokas pourront s'asseoir en regardant la compétition devra être prévue.

3.2.3.2. Antenne médicale

L'antenne médicale devra être facilement accessible par les judokas mais également par les ambulanciers. Cette antenne devra être située à l'abri des regards. L'équipe médicale sera composée d'au moins une personne par surface de compétition et comportera dans ses rangs un spécialiste en traumatologie sportive.

3.2.3.3. Local anti-dopage

Un local répondant à la législation en vigueur devra être prévu.

3.2.3.4. Zone officielle

Cette zone comprendra au moins le pourtour des tatamis du côté des chronométreurs. Elle comprendra également :

- Table centrale (la/les tables réservé(es) aux organisations sportives)
- Un « point café »

3.2.3.5. Zone neutre

Cette zone sera réservée aux athlètes et leurs coaches sur le point de combattre et comprendra le pourtour des tatamis non compris dans la zone officielle.

Pour certains événements, une zone contrôle de judogi devra pouvoir être installée.

3.2.3.6. Zone podium

Une zone de la salle sera réservée au podium. Personne ne pourra avoir accès à cette zone en dehors de la cérémonie protocolaire de remise des récompenses.

3.2.3.7. Espace presse

Un espace séparé sera réservé à la presse. Cet espace pourra faire partie de la zone officielle et sera doté au minimum d'une table et de chaises avec un accès électrique et internet.

3.2.3.8. Zone spectateurs

Cette zone comprendra les tribunes et les éventuels stands des sponsors. L'emplacement de ces stands, ainsi que la marchandise qui y sera vendue, devront être approuvés par la fédération.

3.2.3.9. Zone rafraichissements (cafétéria)

La cafétéria devra être physiquement séparée de la zone de compétition. Aucune vente de nourriture ou de boissons n'est permise dans la zone de compétition.

3.2.4. Sécurité

Le club partenaire est responsable de la sécurité tout au long de l'événement. Ceci comprend :

- Contrôle des entrées
- Veiller à empêcher l'accès aux auteurs de comportements transgressifs.
- Être prêt pour l'évacuation de la salle (sorties de secours dégagées et non-entravées, connaissance par les volontaires des différentes sorties de secours et du plan d'évacuation)
- Faire respecter les différentes zones et en contrôler l'accès.

3.2.5. Catering

Le club partenaire devra prévoir un repas de midi (sans alcool) pour les officiels (arbitres, chronométreurs, VIPs, personnel fédéral en mission lors de l'événement, ...). La nature de ce repas devra être approuvé préalablement par la fédération.

Il faut prévoir les cas suivants :

- Repas arbitres & chronométreurs en 30 minutes
- Repas échelonné : s'il n'est pas possible d'interrompre la compétition, les arbitres et chronométreurs sont susceptibles de manger par vagues

Il faudra prévoir, en outre, un « point café » pour les officiels. Celui-ci devra être régulièrement approvisionné au minimum en : eau plate, boisson soft (type Coca-Cola), café chaud (y compris lait et sucre). Ce « point café » ne sera accessible que par les officiels et devra se situer idéalement en retrait de la zone de compétition.

Des bouteilles d'eau de 50 cl fermée devront être prévue en conformité avec la réglementation relative aux contrôles anti-dopage.

3.2.6. Sonorisation

Le club partenaire devra prévoir une sonorisation suffisamment puissante pour la bonne compréhension des appels au micro. Cette installation acoustique devra également supporter la diffusion de musique.

Il faudra prévoir au minimum deux micros, idéalement sans fils, réservés à la Table Centrale, ainsi qu'un micro par surface de compétition.

3.2.7. Internet

Un accès internet, de préférence câblé, devra être mis à disposition de l'équipe des Organisations Sportives et Techniques de la fédération.

3.2.8. Parkings

Par facilité pour le public et les participants, le lieu de compétition devra être pourvu de parking en suffisance.

Il faudra également réserver un certain nombre de places pour les VIPs, les officiels et les ambulanciers.

3.2.9. Frais d'entrées

Le montant des frais d'entrée demandés aux spectateurs est fixé par la fédération. 50% seront reversés au club partenaire.

3.2.10. Subside

Les demandes de subsides auprès des partenaires institutionnels (Infrasports, ADEPS) sont du ressort de la fédération. Les montants alloués lui reviennent.